

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DE LA NOTE ADRESSÉE AU DÉPARTEMENT D'ÉTAT AMÉRICAIN AU SUJET DU PROJET DE DÉRIVATION DE GARRISON

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer en français et en anglais le texte d'une note adressée au département d'État, à Washington, le 23 juin, ainsi qu'une explication schématique de la position du Canada relativement au projet de dérivation de Garrison.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION PRÉVOYANT L'ABOLITION DU POUVOIR DES JUGES EN MATIÈRE DE VERDICT D'ACQUITTEMENT PRONONCÉ PAR UN JURY

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert) demande à présenter le bill C-395, tendant à modifier le Code criminel (appels).

Une voix: Expliquez-vous.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, puis-je expliquer la raison de l'amendement proposé? Il découle du jugement sans précédent de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Morgentaler, unique dans les 300 années d'expérience de la Grande-Bretagne et dans toute l'histoire de notre pays avec les jurys. En raison de ce jugement, en particulier, les juges peuvent désormais substituer leur jugement au verdict d'un jury. De l'avis des hommes de loi de toutes les parties du Canada et des membres de l'Organisation des droits civiques, le système du jury sera affaibli, voire détruit. En fait, la justice sera refusée.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 1596, 1880, 2095, 2101, 2154, 2167, 2324, 2327, 2419, 2446, 2548, 2588 et 2703.

Monsieur l'Orateur, si la question n^o 706 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au Feuilleton.

[Texte]

LES EXPORTATIONS DE PRODUITS CANADIENS

Question n^o 1596—M. Forrestall:

1. Selon les dernières statistiques disponibles, quelle était la valeur des biens et des produits canadiens exportés par l'ACDI?

2. Quelle est la valeur des biens et produits exportés depuis a) le port de Montréal, b) le port d'Halifax-Dartmouth, c) d'autres ports canadiens, d) des ports américains?

Questions au Feuilleton

3. Quel pourcentage de la valeur globale des biens et produits canadiens a été expédié par l'ACDI depuis des ports américains?

4. a) Quelle est la politique de l'ACDI, s'il y a lieu, quant à l'usage des ports canadiens de préférence aux ports étrangers, b) cette politique est-elle conforme à la politique gouvernementale relative à l'expansion des ports canadiens?

5. Qui détermine de quels ports partiront les expéditions?

6. L'utilisation des ports américains dans ce cas constitue-t-elle une mesure visant à aider l'expansion portuaire aux États-Unis?

7. Depuis 1971, à combien s'élèvent les frais payés, directement ou par l'entremise de l'ACDI, aux autorités portuaires, aux agences d'arrimage, aux expéditeurs, etc., aux États-Unis?

8. Le gouvernement songe-t-il à modifier sa politique à cet égard et, dans l'affirmative, de quelle façon?

9. Le gouvernement est-il au courant de la politique réservée aux marchandises américaines expédiées dans le cadre d'un programme d'aide outre-mer, quant à l'utilisation des bateaux et des ports américains?

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. L'ACDI ne tient aucune statistique sur la valeur des biens et des produits canadiens qu'elle exporte et l'analyse nécessaire pour obtenir ces renseignements exigerait de trop lourds investissements de temps, de main-d'œuvre et de ressources financières.

2. Ces renseignements ne sont pas disponibles.

3. Ces renseignements ne sont pas disponibles.

4. a) La Corporation commerciale canadienne du ministère des Approvisionnement et Services se charge de toutes les dispositions d'expédition pour l'ACDI. Bien que l'ACDI ne soit pas chargée de prendre ces dispositions, la politique prévoit que toutes les expéditions maritimes se font par l'intermédiaire d'agents maritimes et d'expéditeurs canadiens établis (ou d'expéditeurs canadiens agissant à ce titre), et toute assurance maritime est contractée par l'intermédiaire de courtiers d'assurances canadiens et que, deuxièmement, toutes les expéditions se font à partir de ports canadiens. b) Oui.

5. La Corporation commerciale canadienne du ministère des Approvisionnement et Services, lorsque les biens sont payés à même des subventions, puis le pays en voie de développement et (ou) le fournisseur canadien lorsque les biens sont achetés à même des fonds prêtés aux pays en voie de développement.

6. Non.

7. Ces renseignements ne sont pas disponibles.

8. Sans objet.

9. Oui.

CN—LES RECETTES DES SECTIONS CORONADO ET BONNYVILLE

Question n^o 1880—M. Mazankowski:

1. A combien s'élèvent les revenus tirés des sections du CN, Coronado et Bonnyville?

2. Quel est le revenu global, conformément aux tarifs réglementaires pour chaque section?

3. Quelle est la distance de a) Edmonton à Grand Centre, b) Abilene à Heinsberg?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse des Chemins de fer nationaux du Canada: 1. Les recettes totales estimatives tirées par le Canadien National du trafic à destination ou en provenance de gares des sections Coronado et Bonnyville pour les années 1973 et 1974 sont les suivantes: